

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 380

AMENDEMENT

présenté par

M. Monnet, Mme Lebon, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor,
Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Nadeau, M. Peu,
Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 11 NONIES

I. – À la fin de l’alinéa 1, substituer au nombre :

« 1 619 heures »

le nombre :

« 1 467 heures ».

II. – En conséquence, à la fin de l’alinéa 2, substituer au nombre :

« 1 619 heures »

le nombre :

« 1 467 heures ».

III. – En conséquence, supprimer les alinéas 3 et 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli plaide pour une mesure alternative de progrès social, économique et environnemental, celle d'une réduction légale du temps de travail à 32 heures avec le maintien des salaires.